Comptes obscurs en versant

L'expert financier mandaté côté italien a évoqué hier les dépenses surréalistes du gestion
Sa sœur française, l'ATMB, fait presque figure d'enfant sage avec des investissements comparat
dans les années précédant l'incendie du 24 mars 1999

Les experts Michelini et Quartner ont épluché les comptes des deux sociétés d'exploitation du tunnel, sur les deux versants. Avec des "fortunes" diverses... Photo Norbert FALCO

À croire qu'en Italie, l'argent est une notion tabou. On est si pudique de ce côté-ci des Alpes que l'expert Michelini a eu bien du mal à se frayer un chemin dans les méandres des comptes nouleux de la société italienne du tunnel du Mont-Blanc (SITMB). À l'entendre, il a été accueilli comme un chien dans un jeu de quilles, lui qui pourtant présente si bien dans ses costumes à rayures. Poli, bien gominé et bien peigné, notre Sherlock Holmes transalpin des bilans comptables a eu moins de chance que son concitoyen - mais pas vraiment ami - le professeur Luca Manzi. Normal, ce brun ténébreux a été mandaté - donc payé - par la SITMB pour contredire le rapport de l'expert. Lui a été accueilli à bras ouverts. *"En ce qui me concerne, j'ai eu tous les documents. Il fallait être un peu patient"*, estime Manzi, portant un doigt accusateur sur le dossier "brûlant" de son confrère.

Mamamia, mais le rapport Michelini c'est de la nitroglycérine ! Vu les éléments parcellaires dont ce dernier a disposé, il lui a fallu faire preuve d'investigation dans cette entreprise de droit privé où l'actionnaire majoritaire est le groupe autoroutier Autostrada qui compte parmi ses porteurs la multinationale Benetton, célèbre pour ses pull-overs et ses spots publicitaires un rien moralisateurs.

Et si, au fond, il ne répond pas vraiment à la question de savoir si SITMB investissait dans la sécurité de sa moitié de tunnel, Michelini est par contre tombé sur des pots-aux-roses bien garnis. Il le dit avec exubérance : *"Cette société n'est pas une société bon enfant. On y trouve des choses incroyables. Mais où étaient les commissaires aux comptes ?"* Et de citer l'exemple de l'achat de la villa Grazioli à Rome. Acquise 16 milliards de lires par une société du groupe en début d'année 88, elle fut rachetée le double en fin d'année par la SITMB dont les dirigeants ne regardaient pas à la dépense, sans qu'elle ait forcément un rapport avec le tunnel et sa sécurité. La villa restera inoccupée pendant 10 ans... Étranges également ces 100 millions d'euros destinés à un très elliptique concours d'idée. Et que dire des traitements du regretté Francesco Colombo, l'administrateur délégué de la SITMB ? Avec une prime d'activité exceptionnelle de 460 000 euros entre 1996 et 98, c'était la belle vie. Michelini, lui, va de surprise en surprise. *"Il y a toujours eu des malentendus. Je demandais les pièces comptables, on me donnait le grand livre. Impossible d'avoir les détails des factures."* L'expert estime que SITMB consentait des avances à taux très préférentiels à sa maison mère. La généreuse filiale supportait ainsi la charge d'un emprunt bancaire de 58 M € et payait de lourds intérêts alors que sa créance sur Autostrada lui aurait occasionné un préjudice de 6,6 M€. En droit français, on est pas loin de l'abus de bien social. Grands seigneurs, à la SITMB on ne rechigne pas à sortir le chéquier. À la veille du procès, on n'a pas oublié d'indemniser les familles de victimes à hauteur de 13,2 M€.

À côté, sa sœur française, l'ATMB, société d'économie mixte, fait figure d'enfant de chœur à entendre l'expert financier Quartner. D'autant que ce dernier a dû rectifier une erreur loin d'être anodine dans son dossier. C'est bête, mais il s'en est aperçu en

"Où étaient les commissaires aux comptes ?"

relisant ses notes : les investissements en matière de sécurité au tunnel du Fréjus ne sont pas deux fois supérieurs au Mont-Blanc, contrairement à ce qu'il avait écrit, mais équivalents, voire légèrement inférieurs, sur les exercices de 1995 à 9[illegible]. L'expert bat sa coulpe et voilà que le tableau s'éclaircit un peu pour cette société parfois qualifiée de pompe à fric avec un résultat net variant de [illegible] à 140 millions de francs. Reste que le Fréjus est un ouvrage récent et qu'en matière de formation de personnel les dépenses étaient deux fois et demie supérieures avec des dispositifs bien plus élaborés et surtout un exercice de sécurité annuel.